

# Trophées "Prévention ensemble"

∞ Remise des prix ∞

**Jeudi 10 décembre 2015**  
**A la Maison des TP**  
**3 rue de Berri – 75008 PARIS**



# TROPHÉES « PREVENTION ENSEMBLE »

## PALMARES 2015

### Trophée catégorie « Démarches de prévention »

#### T.1

- SRBG
- Et • Ville de Colombes
- Et • GrDF
- Et • Observatoire National DT-DICT
- Et • CNFPT
- Et • ErDF
- Et • Lyonnaise des Eaux

Lors d'une véritable opération de travaux publics, un film pédagogique a été élaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'opération pour communiquer et démultiplier les bonnes pratiques du maître d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et de l'entreprise dans le cadre de la réforme DT-DICT de juillet 2012.

#### T.2

- Eiffage Génie Civil\_Grands Travaux Enrobés
- Et • VINCI Autoroutes
- Et • ASF

A la demande du Maître d'ouvrage sur un chantier de l'A 20, mise en œuvre de la démarche de prévention « MOZA » et en réponse, développement de la place de l'entreprise dans le cadre d'une posture proactive permettant de partager ses innovations avec le Maître d'ouvrage pour favoriser et garantir la sécurité du personnel de chantier.

#### T.3

- Eiffage Routes Centre Est (Agence de Lyon)
- Et • Fondation du BTP
- Et • Fondation Eiffage & Crepi
- Et • Graphito Prévention

Sensibiliser les jeunes embauchés de moins de 30 ans aux risques encourus par les « nouvelles » consommations d'alcool et de drogues est un des objectifs qu'EIFFAGE Routes Centre Est s'est fixé. L'entreprise s'est rapprochée de la Fondation du BTP, Graphito Prévention et BTP Santé Prévention pour adapter un module intitulé « Premiers combats » utilisé dans divers centres de formation et CFA à la problématique de l'entreprise. Cette démarche partenariale a permis de concevoir une action de prévention des addictions sous forme de « serious game » et de « clips vidéo » dont le bilan par les stagiaires est globalement très bon.

Avec le soutien de :

### Trophée catégorie « Convention de partenariat »

#### T.4

- Grand Nancy Communauté Urbaine
- Et
- GrDF

Signature le 6 juillet 2015 d'une charte de partenariat visant à réduire les dommages sur ouvrages de gaz en renforçant et illustrant l'implication volontariste des deux partenaires et en responsabilisant tous les acteurs concernés par le respect de la réglementation en vigueur.

#### T.5

- Eiffage Travaux Publics Nord Est (Agence d'Arras)
- Et
- GrDF
- Et
- ErDF

Signature de deux conventions visant la réduction des dommages aux ouvrages d'électricité et de gaz en permettant une meilleure communication sur la prévention des risques, le partage des bonnes pratiques et des retours d'expériences, la gestion des sinistres.

### Trophée catégorie « Stratégie et procédures partagées »

#### T.6

- COLAS Centre Ouest (Agence de Châteauroux)
- Et
- Conseil Départemental de l'Indre
- Et
- OPPBTP
- Et
- La FRTP Centre et les entreprises adhérentes

Démarche partenariale pour maîtriser les risques de circulation lors des opérations ponctuelles sur chaussées en dehors des périodes de chantier (solutions simples et innovantes pour sécuriser les interventions).

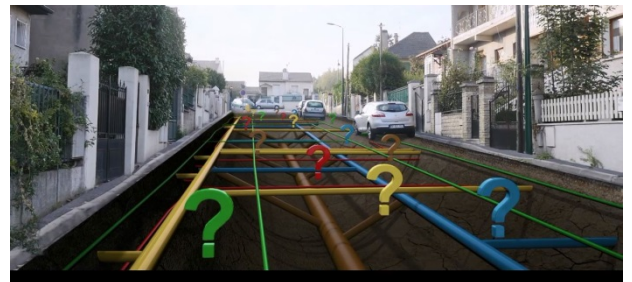
#### T.7

- Département de l'Hérault
- Et
- La FRTP Languedoc Roussillon et les entreprises adhérentes

Elaboration d'une stratégie par le département pour la prise en compte de l'amiante dans les corps de chaussées des RD et déploiement d'actions de prévention en partenariat avec les entreprises de travaux publics et la FRTP dans le cadre des travaux d'entretien et de modernisation du réseau routier en tant que Maître d'ouvrage, dans le cadre des activités d'entretien et d'exploitation réalisées en régie en tant qu'employeur.

Avec le soutien de :

### Catégorie « Démarche de prévention »



## Trophée « Prévention ensemble »

### Note de Synthèse

#### **1-Le Descriptif**

Il s'agit d'illustrer la réforme DT-DICT 2012 au travers d'un film pédagogique afin que chacune des parties prenantes et plus particulièrement le donneur d'ordre puisse assimiler cette nouvelle réglementation.

#### **2-La problématique**

Eclaircir chaque étape de la réglementation & faire un focus sur 3 points clés du processus :

- 1- Les Obligations entre le donneur d'ordre et l'entreprise
- 2- La préparation des chantiers en Phase Etude
- 3- Les Résultats concrets sur chantier (Investigations complémentaires + Sondage, Marquage permanent + terrassement par méthode douce)

#### **3- Les intervenants / Partenaires**

*Les intervenants dans la phase élaboration du Film et Pilotage du contenu :*

- Le pilotage : Ville de Colombes et GrDF réseaux Ile-de-France
- Les partenaires : L'observatoire National DT-DICT, le Centre Nationale de la fonction Publique Territoriale, ERDF, GrDF, et Lyonnaise des eaux.

*Les intervenants en tant qu' « acteur »*

- Maître d'Ouvrage : Ville de Colombes
- Maîtres d'œuvre assainissement : Eaux et Force
- Maître d'œuvre voirie : Services Techniques Ville de Colombes
- Concessionnaires réseaux : - Lyonnaise des Eaux  
- ERDF Direction Régionale Ile de France Ouest  
- Grdf Direction Réseaux Ile de France
- Entreprises : - Détection des réseaux – entreprise CEDE  
- SRBG pour les travaux d'assainissements  
- Colas pour les Travaux de voirie

#### **4-Les Objectifs**

L'un des objectifs est de faciliter la connaissance de cette réglementation.

Ce film met bien en évidence le lien indissociable entre chacune de parties prenantes.

#### **5-Les Résultats**

Meilleure compréhension de la réglementation

Baisse du Nombre de sinistres concessionnaires

### Catégorie « Démarche de prévention »

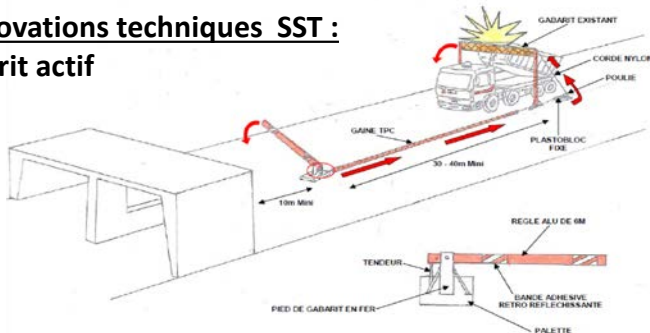


#### Les attentes de la démarche :

- 1 • 100% du personnel accueilli et formé au poste de travail
- 2 • Présence des registres obligatoires
- 3 • Liste des autorisations, habilitations et SST à jour
- 4 • Recours réduit aux intérimaires
- 5 • Panneau d'information MOZA
- 6 • ¼ heures sécurité effectués pour tous + remontées d'évènements
- 7 • Réunions d'encadrement sécurité réalisées toutes les 2 semaines avec compte rendu associés
- 8 • Présence maximum du chargé de sécurité sur le terrain



#### Un partage d'innovations techniques SST : Exemple du gabarit actif





# Comment Eiffage Génie Civil Grand Travaux Enrobés garantit le succès de la démarche MOZA sur le chantier de l'A20 ?

## Le chantier de l'A20:

**Contexte :** plan de réaménagement et mise en sécurité des automobilistes par Vinci Autoroutes

**MOA :** Vinci Autoroutes

**Entreprise titulaire :** Eiffage Génie Civil Grand Travaux Enrobés (GTE)

Travaux d'entretien des chaussées entre les communes de Nespoules et de Souillac soit un peu plus de 20km.

**Date travaux :** début Juin 2015 pour un délai global prévu de 22 semaines.



## La démarche MOZA :



«MOZA » : Maitrise d'Ouvrage Zéro Accident

La démarche de prévention « MOZA » a été mise en place par VINCI autoroutes, suite à de nombreux accidents mortels.

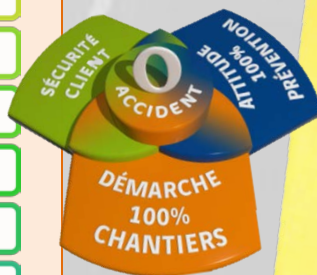
Cette démarche est coordonnée et animée par un chargé sécurité auprès de tous les intervenants du chantier.

La démarche « MOZA » permet :

- De garantir la sécurité du personnel sur le chantier,
- De remonter les bonnes pratiques,
- De respecter et faire appliquer les exigences sécurité du chantier
- Valoriser la fonction du chargé sécurité

## Les attentes de la démarche :

1	• 100% du personnel accueilli et formé au poste de travail
2	• Présence des registres obligatoires
3	• Liste des autorisations, habilitations et SST à jour
4	• Recours réduit aux intérimaires
5	• Panneau d'information MOZA
6	• ¼ heures sécurité effectués pour tous + remontées d'évènements
7	• Réunions d'encadrement sécurité réalisées toutes les 2 semaines avec compte rendu associés
8	• Présence maximum du chargé de sécurité sur le terrain



## Les partenaires



EIFFAGE  
GTE

ASF

## Résultat de la démarche:

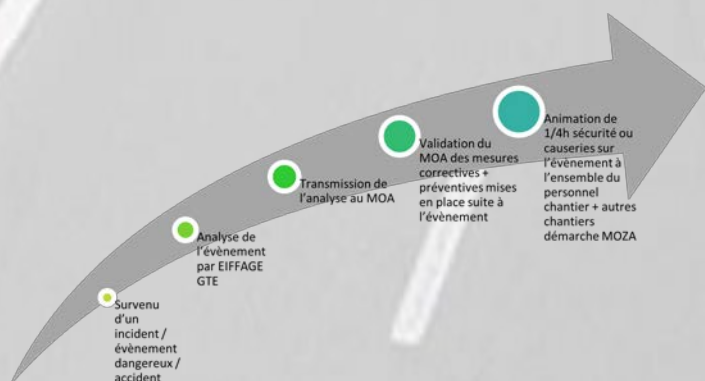
0 Accident de travail sur le chantier de l'A20

## Apports d' Eiffage Génie Civil GTE à la démarche :

### Pour aller + loin :

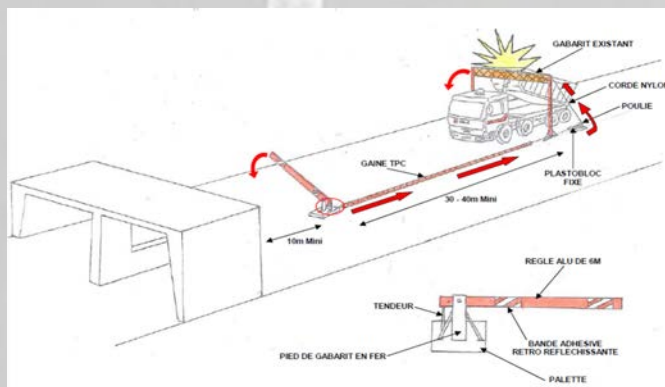
- Plan de circulation quotidien pour les camions semi-remorques
- Reporting visites journalières + plan d'actions
- Support de communication « J'adhère à MOZA »

### ■ Une démarche proactive :



### ■ Un partage d'innovations techniques SST :

Exemple du gabarit actif





### Catégorie « Démarche de prévention »





[www.premierscombats.com](http://www.premierscombats.com)

## 1. DESCRIPTION DU PROJET

Sensibiliser les jeunes de moins de 30 ans (en apprentissage, contrat de professionnalisation ou CDI) aux risques liés aux « nouvelles » consommations d'alcool et/ou de drogue, en attirant leur attention sur l'impact qu'elles peuvent avoir au plan personnel **et** au plan professionnel.

## 2. PROBLEMATIQUE DE CE PROJET

Pour l'entreprise, la difficulté était de :

- S'approprier le support de formation « PREMIERS COMBATS » conçu par la Fondation du BTP,
- Trouver des formateurs qui ont les capacités d'accroche du sujet auprès des jeunes et d'animation,
- Jongler entre les différents plannings des apprentis et des chantiers pour constituer un groupe constant qui puisse participer aux quatre séances de formation (espacées d'au moins 1 mois chacune).

## 3. PARTENARIAT ET INTERVENANTS



## 4. OBJECTIFS VISES

A partir de clips ludiques, l'objectif est d'ouvrir la discussion et d'amener les jeunes à réfléchir sur les conséquences des consommations excessives d'alcool et/ou de drogue. Ce module de formation « PREMIERS COMBATS » avait été déployé en centre de formation et l'idée était de le tester directement en entreprise avec une accroche de l'employeur.

## 5. RÉSULTATS OBTENUS

Les jeunes ont trouvé les séances instructives et ont apprécié que le sujet soit abordé différemment, avec des apports théoriques, des clips, des exercices ludiques, des temps de réflexion et des animations. Ils ont pris conscience de l'impact possible sur la vie professionnelle des consommations excessives vécues dans le cadre privé.

Ils ont parlé à leur tuteur et aux collègues de ces moments d'échange et de communication, ce qui a également permis de faire connaître le module de formation « PREMIERS COMBATS » aux salariés EIFFAGE.

Après la première expérimentation, et en vue d'un déploiement plus large en entreprise, des corrections ont été apportées au parcours de formation :

- Réduire à deux séances plutôt que quatre, tout en augmentant la durée de chacune des séances,
- Ajouter deux clips axés sur les conséquences des consommations au plan professionnel.



### Catégorie « Convention de partenariat »

**Grand Nancy**  
COMMUNAUTÉ URBAINE & HUMAINE

**GRDF**  
GAZ RÉSEAU  
DISTRIBUTION FRANCE





## Descriptif du projet

Mise en place d'une charte de partenariat entre le Grand Nancy et GRDF dans la cadre de la réglementation anti-endommagement de réseaux et pour un meilleur encadrement des travaux à proximité d'ouvrages souterrains ou aériens. Cette charte formalise un ensemble d'engagements qui détermine les responsabilités de chacune des parties, insiste sur l'échange de bonnes pratiques et vise à l'amélioration permanente des relations.

## Problématique

Réduire les dommages aux ouvrages de distribution de gaz naturel (109 dommages recensés entre 2011 et 2013 dont 44 sous maîtrise d'ouvrage du Grand Nancy) sur le territoire du Grand Nancy et assurer la sécurité des personnes et des biens.

## Objectifs

- Veiller au respect de la réglementation en vigueur afin de responsabiliser tous les acteurs et réduire le nombre de dommages sur les réseaux souterrains
- Renforcer et illustrer l'implication volontariste des deux partenaires dans leur contribution respective au développement durable.

Sur le volet social, la démarche préventive a pour but de responsabiliser les chargés de travaux dans la préparation et la réalisation des chantiers afin d'améliorer la sécurité des personnes et des biens, de garantir la continuité et la qualité de la fourniture et de mieux maîtriser l'espace public.

Sur le volet environnemental, la diminution des émissions de gaz naturel consécutives à un dommage et la diminution des déplacements routiers des équipes d'intervention sont des facteurs contributifs à la préservation de l'environnement,

Sur le volet économique, chaque dommage engendre des coûts liés à l'intervention de l'exploitant de réseau, des services départementaux d'incendie et de secours et des arrêts de chantier qu'il convient de maîtriser.

Partenariats/intervenants : Communauté urbaine du Grand Nancy/ GRDF : services, maître d'œuvre et entreprises mandatées

## Moyens/ Résultats obtenus

- Organisation de sessions de sensibilisation par GRDF à l'attention du personnel du Grand Nancy notamment lors des réunions préparatoires de chantier.
- Programmation prévisionnelle des chantiers en vue d'une meilleure coordination des travaux programmables : échange entre les partenaires des programmes de travaux le plus en amont possible.
- Partage d'expériences en matière de prévention des dommages lors de la passation de marché de travaux.
- Respect des procédures DT-DICT : déclarations, réunions préparatoires et marquage-piquetage des réseaux GRDF notamment pour réseau de gaz avec pression > 4 bars et/ou opérations sans tranchée, comptes-rendus de réunions échangés entre les différents acteurs...
- Contrôle des chantiers à proximité d'ouvrages de gaz dans une logique de prévention et de sensibilisation
- Retour d'expériences lors d'un dommage sur ouvrage de gaz
- Communication sur les travaux : cartographie hebdomadaire sur site du Grand Nancy et application pour mobiles, panneaux d'information (totem) dans la rue concernée par travaux (intervenants, dates, type de travaux).

La Charte est la formalisation des bonnes pratiques entre les partenaires et des retours d'expérience suite à des incidents. Pour les chantiers concernant le Grand Nancy, il en découle une baisse du nombre de dommages sur ouvrage avec fuite (41 en 2013, 26 en 2014 et 19 on octobre 2015) ainsi que du taux de dommages sur ouvrage par déclaration de chantier (1,04% en 2013, 0,63% en 2014 et 0,51% en octobre 2015).



### Catégorie « Convention de partenariat »





## DESCRIPTIF ACTION :

EIFFAGE Route Nord Est, GrDF et ErDF, ont la volonté commune de progresser dans la diminution significative des dommages occasionnés aux ouvrages. La signature des deux conventions de partenariat en est le symbole. Celles-ci portent sur des engagements communs, visant des objectifs concrets : de formation, de sensibilisation, de visites communes de chantier, de retour d'expérience et des actions de Prévention et d'améliorations permanentes.

## PROBLEMATIQUE ACTION

- ✓ Des endommagements de réseaux Gaz et Electriques nombreux, mauvaise image de l'entreprise,( perte de rentabilité, coût financier élevé.....)
- ✓ Impact négatif vis-à-vis des donneurs d'ordres,
- ✓ Difficultés relationnelles entre les exploitants de réseaux et l'entreprise
- ✓ Des endommagements non répertoriés et non analysés, pouvant devenir récurrents

## PARTENAIRES :

- ✚ GAZ RESEAU DISTRIBUTION France –GrDF Direction Nord Pas de Calais Picardie – Interlocuteur Mr Boleslaw KOCHANOWICZ
- ✚ Electricité Distribution Réseau – ErDF Direction Nord Pas de Calais – Interlocuteur Mr Jean Claude DASSONNEVILLE
- ✚ EIFFAGE Route Nord Est Interlocuteur Mr Henry CARLIER

## RESULTATS ATTENDUS

- Réduction importante des dommages aux ouvrages GrDF et ErDF,
- Amélioration et sensibilisation du personnel d'EIFFAGE Route Nord Est avec l'appui extérieur et la présence d'un représentant de Grdf / ErDF lors des journées sécurité des agences travaux,
- Evolutions des mentalités grâce aux échanges de point de vue et de visions différentes entre l'entreprise et l'exploitant
- Prise de conscience du personnel travaux d'EIFFAGE Route Nord Est sur les accidents de travail graves encourus pour le personnel et les riverains
- Prise de conscience du Personnel Travaux d'EIFFAGE Route Nord Est sur les risques financiers, juridiques et pénales encourus lors des dommages aux ouvrages
- Reunions d'échanges et retours d'expériences communs
- Interventions communes aux réunions de l'observatoire Régional DT/DICT



### Catégorie « **Stratégie et procédures partagées** »



**Safety Week 2014**  
Safety Meeting - N°2014-06

**Safety attitude**


**COLAS**  
Centre-Ouest

**La Circulation .....et NOUS :**

**5 - Le stationnement ou l'arrêt dans notre zone d'action :**

Comment est géré le stationnement ou l'arrêt des véhicules riverains ou de livraison ?  
Comment gérons-nous un stationnement non autorisé ?

**Écarter 2014 :**  
*Sur une chaussée fermée interdite à la circulation, sauf riverains :  
1 véhicule non autorisé est stationné sur un trottoir dans la zone travaux malgré la signalisation.  
Un compagnon vient pour réaliser les finitions d'un regard avaloir à proximité de l'arrière de la voiture en stationnement.  
Le conducteur revient prendre sa voiture sans prêter attention au compagnon qui est derrière sa voiture.  
Il trébucher et heurte le maçon en reculant.  
Conséquence : douleur au dos : **8 JOURS D'ARRÊT***



**COLAS** **safety attitude**





Centre-Ouest

# VERS UNE MAITRISE DU RISQUE ROUTIER



## LE PROJET

L'accident mortel, dont a été victime le 24 juin 2014 un collaborateur de la société SETEC, a été un drame pour toute la profession dans le département de l'Indre. Il a révélé que nos pratiques doivent évoluer lorsque nous intervenons, hors signalisation de chantier et à proximité d'une voie circulée, même pour une très courte durée. Colas Centre-Ouest, agence de Châteauroux, s'est investi dans un projet collectif pour prévenir ces risques.



## LA PROBLÉMATIQUE

Pour ces courtes interventions, la prise de contact est souvent téléphonique et le rendez-vous est pris sur place, sans signalisation temporaire. L'enjeu a été de trouver de nouveaux moyens pragmatiques, simples et innovants pour sécuriser nos collaborateurs.



## LES PARTENAIRES

Un partenariat a été établi avec le Conseil Départemental 36, l'OPPBTB et la FRTP. Suite à l'organisation de plusieurs groupes de travail entre opérationnels et préventeurs, une charte a été signée et diffusée dans tous les appels d'offres du département de l'Indre.



## LES OBJECTIFS

Agir en amont dans l'organisation des interventions isolées, déployer des actions prioritaires suivant les principes généraux de la prévention.



## LES RÉSULTATS

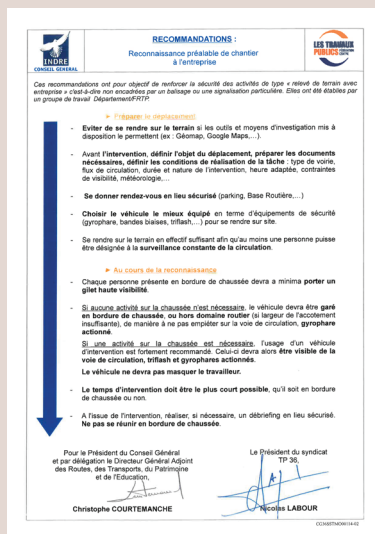


**Safety week**  
Dédier une semaine à la sécurité par des supports de sensibilisation sur chantier



**Concours de dessins**  
Faire créer des affiches par les enfants des salariés

En lien avec la FRTP Centre et le Conseil Départemental 36, une note de recommandations est valable pour tous les appels d'offres du département



Former le personnel avec l'OPPBTB : Prevoir action pour que chacun connaisse bien les règles

Limitier les interventions et donc le temps d'exposition

Définir un lieu de rendez-vous sécurisé

Désigner un salarié chargé de surveiller la circulation

Equiper ses véhicules d'intervention d'une signalisation adaptée



### Catégorie « **Stratégie et procédures partagées** »



Agence : Service Grands Travaux  
Bon de commande : SGTPB07/15

Date du PV : 01/09/2015

Voie	D0609	D0609	D0609	D0609
Repère	34D0609_PR97+0	34D0609_PR97+0	34D0609_PR97+0	34D0609_PR97+0
Abscisse	60	60	87	87
Commune	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	NISSAN-LEZ-ENSERUNE	NISSAN-LEZ-ENSERUNE
Côté	D	D	G	G
GPS	3.11974 43.29151	3.11974 43.29151	3.11969 43.29099	3.11969 43.29099
Numéro de carotte	SC2.1	SC2.2	SC6.1	SC6.2
Date du carottage	14/08/2015	14/08/2015	14/08/2015	14/08/2015
Amiante	Non détectée			Non détectée
HAP >= 50 mg				
couche 1	9.5 cm - BB0/20B - 15M2704 C1	9.5 cm - BB0/20B	10 cm - BB0/14B	12 cm - BB0/14B - 15M2713 C1
couche 2	7 cm - BB0/20B - 15M2704 C2	6.5 cm - BB0/20B		
couche 3	7 cm - BB0/20B - 15M2704 C3	6 cm - BB0/20B		
couche 4				
couche 5				



## **1 – Descriptif du projet**

**Stratégie globale pour la prise en compte de l'amiante dans les chaussées des Routes Départementales  
Héraultaises en collaboration avec la FRTP Languedoc-Roussillon**

## **2 – La problématique de l'amiante**

Jusqu'à l'interdiction de l'amiante en 1997, des routes ont été réalisées avec des enrobés pouvant contenir de l'amiante, afin de renforcer leur résistance à l'orniérage. Avec la responsabilité de 5000 km de routes départementales, le Département de l'Hérault doit jouer un rôle clef en matière de sensibilisation sur les risques inhérents à l'amiante, et favoriser l'émergence de mesures d'organisation collective et de protection individuelle, au profit des salariés et de ses propres agents intervenants sur le domaine routier.

## **3 – Les partenariats et intervenants**

- le Département de l'Hérault / DGA Aménagement du Territoire / Pôle Routes et Transports
- Les entreprises de TP représentées par le biais de la FRTP Languedoc-Roussillon
- Les concessionnaires de réseaux intervenants sur le réseau routier de l'Hérault

## **4 – Les objectifs visés**

L'ensemble des intervenants sur les routes départementales doit prendre des précautions vis-à-vis de la protection des travailleurs pour trois types de travaux pouvant générer de la poussière : les interventions ponctuelles sur les revêtements, la démolition et le rabotage des chaussées.

Le Département de l'Hérault intervient comme **gestionnaire de son patrimoine** (notamment lors des relations avec les occupants de son domaine public routier avec la définition de prescriptions techniques), comme **maître d'ouvrage d'entreprises de travaux publics** (donneur d'ordres dans le cadre des opérations de modernisation ou d'entretien des chaussées), et comme **employeur** (dans le cadre des activités d'exploitation et d'entretien de ses routes réalisées en régie par ses agents).

A cet effet, dans une logique d'anticipation, le Département a souhaité élaborer une stratégie globale liée à la prise en compte de l'amiante dans les chaussées des RD de l'Hérault, couvrant les 3 fonctions.

## **5 – Les résultats obtenus pour prendre en compte le risque amiante**

Dans le prolongement des différentes jurisprudences et de la note d'information diffusée par l'IDRRIM en décembre 2013, le Département de l'Hérault a déployé des actions ciblées dans le cadre de cette « stratégie amiante » à destination des acteurs routiers.

Afin de prendre en compte le risque lié à l'amiante dans les corps de chaussées, cette stratégie a eu l'ambition de définir des solutions organisationnelles pour faire émerger, en interne et en externe, des mesures de prévention adaptées à court et moyen terme. Même si la réglementation est évolutive et quelquefois non stabilisée, il est apparu important d'agir au plus tôt afin que tous les acteurs routiers prennent conscience des enjeux inhérents et de la complexité de la mise en œuvre de mesures opérationnelles.

Le déploiement de cette stratégie, facilement reproductible pour d'autres maîtres d'ouvrages, doit se poursuivre en 2016.



## Trophées "Prévention ensemble"

### Règlement 2015

(Téléchargeable sur les sites : [www.usirf.com](http://www.usirf.com) et [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr))

#### 1- Objectif des Trophées

Ce prix vise à récompenser les initiatives partenariales en matière de prévention, de santé et de sécurité impliquant au moins une entreprise, avec un ou plusieurs acteurs de la maîtrise d'ouvrage et/ou d'œuvre, lors d'opérations de conception, de réalisation de chantier, d'entretien, d'exploitation, de gestion et d'aménagement d'infrastructures routières.

#### 2- Qui l'organise ?

Sous l'égide de l'USIRF et de l'OPPBTB, les Trophées « Prévention ensemble » avec le soutien de la CNAM-TS, de la CNRACL, de la FNTP, du GNMST-BTP, de l'IDRRIM et des SPRIR.



#### 3- Qui peut se porter candidat ?

Toute structure ou organisme porteur d'un projet public ou privé, quelle que soit sa taille, tels que :

- Maîtres d'ouvrage,
- Maîtres d'œuvre,
- CSPS,
- Entreprises, agences et CHSCT,
- F RTP et SPRIR.

#### 4- Projets ou initiatives éligibles

Les projets ou initiatives éligibles impliquant au moins une entreprise peuvent relever d'une **action générale** (vision stratégique, politique, avec ses applications territoriales) ou d'une **action ou d'un projet plus ponctuel**, organisationnel, technique ou humain, lors des phases de conception, de réalisation, d'exploitation, d'entretien et de gestion, que ce soit pour les grands chantiers ou les chantiers du quotidien (routes, rues, voies « vertes », espaces publics urbains, tramway, BHNS, équipements et signalisation...).

Exemples (non exhaustifs) :

- Formation à la sécurité et à la prévention des compagnons en associant le personnel de la collectivité intervenant conjointement sur certains chantiers
- Signalisation des chantiers
- Chantiers sans circulation
- Planification du chantier
- Prise en compte des risques
- ...

## 5- Validation des candidatures et jury

Le **comité de pilotage**, composé des représentants des entités organisatrices, apprécie la recevabilité des dossiers et établit la liste des dossiers présélectionnés, appelés aussi dossiers « nominés ».

Le jury est présidé par une personne cooptée par les représentants des entités organisatrices. Le président valide la composition du jury.

Le **jury** est composé, chaque année, de personnalités compétentes dans le domaine de la prévention au travail ainsi que d'acteurs intéressés (journalistes, juristes...)

Le jury :

- examine les dossiers présélectionnés par le comité de pilotage et décerne les Trophées
- se réserve le droit d'affecter les projets à la catégorie qui lui semblera la plus appropriée
- peut décerner un prix spécial pour tout projet qu'il estimerait exemplaire.

Les décisions du jury sont sans appel.

## 6- Critères d'appréciation

Le jury s'attachera au **caractère innovant ou original** de l'initiative ou du projet, à sa **plus-value pour la prévention** ainsi qu'à sa **pérennité**.

Les dossiers sont appréciés en fonction notamment des critères suivants :

- Qualité du **travail partenarial**,
- **Prise en compte de la prévention et de la sécurité** en phase de conception et/ou en phase de réalisation du projet,
- **Prise en compte de la prévention et de la sécurité** lors des chantiers quotidiens,
- **Rôle** des différents acteurs de l'exécution du projet ou du chantier,
- **Caractère innovant** de l'action
- **Action d'accompagnement** du personnel impliqué (privé et public), des usagers, des riverains (formation, information, communication)
- **Résultats sécurité et événements marquants** survenus au cours du projet, objet du dossier de candidature, (notifiés dans la fiche de participation et les documents annexes du dossier de candidature),
- **Transférabilité** de l'initiative partenariale.

## 7- Confidentialité

Les dossiers remis par les candidats n'ont pas de caractère confidentiel. Ils pourront faire l'objet de publication totale ou partielle. Toutefois, les candidats peuvent opter pour la confidentialité d'un ou plusieurs renseignements. Cette option devra être notifiée par écrit lors du dépôt du dossier de candidature.



## 8- Remise des trophées et valorisation des projets lauréats

Les trophées récompensent l'ensemble de l'équipe du projet, une mention spéciale pouvant être faite à la personne physique ou morale ayant joué un rôle particulier dans la réussite de l'opération.

Les trophées seront remis **le jeudi 10 décembre 2015** à la Maison des Travaux Publics, dans le cadre du Forum RH & Prévention de l'USIRF.

Les résultats du palmarès ainsi que la présentation des projets primés feront l'objet d'une large diffusion au niveau national et régional, auprès de la presse professionnelle et sur les supports d'information des partenaires.

### Membres du Jury 2015 :

CNAM-TS : Philippe Bourges

FNTP : Christian Lesouef

GNMST BTP : Docteur Michel Cambrelin

IDRRIM - Marc Tassone (Président de jury)

INRS : Alain Lebrech

OPPBTPLa prévention BTP : Philippe Grezet

SER : Julien Vick

USIRF : Jean Baptiste de Prémare



Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française  
(USIRF)

9, rue de Berri

75008 PARIS

Contact : Agathe Scardilli, Tél. : 01.44.13.32.84

[agathe.scardilli@usirf.com](mailto:agathe.scardilli@usirf.com)

Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et  
des Travaux Publics (OPPBTTP)


25 avenue du Général Leclerc


92660 BOULOGNE BILLANCOURT

Contact : Philippe Grezet, Tél. : 06 17 36 30 41

[philippe.grezet@oppbtp.fr](mailto:philippe.grezet@oppbtp.fr)

**Retrouvez toute l'actualité  
de l'USIRF & de l'OPPBTTP**

www.usirf.com -  @USIRF1

www.preventionbtp.fr -  @preventionbtp

# Remise des trophées "Prévention ensemble"

**Lundi 12 décembre 2016**

**A la Maison des TP**

**3 rue de Berri – 75008 PARIS**